

Le pavillon bleu flotte sur trois plages de Saint-Brevin

Une nouvelle fois cette année, la ville de Saint-Brevin est récompensée de ses efforts pour la préservation de la qualité environnementale de ses plages. Depuis le 19 mai dernier, trois plages bréviñoises sont officiellement labellisées Pavillon Bleu : L'Océan, les Rochelets et l'Ermitage.

Créé par l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (OF-FEE) en 1985, ce Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.

Il est attribué aux communes sur la base de critères répartis en quatre catégories liées à :

- La qualité de l'environnement ;
- la gestion de l'eau ;
- la gestion des déchets ;
- la sensibilisation du public aux problématiques environnementales.

En 2017, huit communes de Loire-Atlantique, dont Saint-Brevin-les-Pins, ont reçu ce label. Pour les vacanciers, ce drapeau bleu garantit la qualité des eaux de baignades pour leurs plages préférées.

+ d'infos : www.pavillonbleu.org

Sur une plage Pavillon Bleu...

- Je ne jette pas mes mégots de cigarettes.
- J'utilise les installations sanitaires mises à ma disposition.
- J'utilise les poubelles de la plage qui sont à ma disposition pour jeter mes débris, ou je les emporte avec moi.
- Je respecte la signalisation
- Je respecte la nature en évitant de marcher dans les zones protégées.
- Je respecte la nature en ne donnant pas de nourriture aux animaux sauvages.
- J'avertis les responsables de plage si j'aperçois une pollution.
- Je respecte la tranquillité de mes voisins.

Contact presse :

Thomas GUIOT - Chargé de Communication - tguiot@saint-brevin.fr ou 06 43 23 08 76